

REUNION REGIONALE MINISTERIELLE POUR LA VALIDATION ET L'ADOPTION DU PLAN
D'ACTION REGIONAL SUR L'ERADICATION DE L'APATRIDIE EN AFRIQUE DE L'OUEST

DECLARATION DE LA DELEGATION BENINOISE

Monsieur le Président du Conseil,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les représentants des Ministres,

Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'ouest et le Sahel,

Monsieur le Président de la Commission de la CEDEAO,

Je voudrais au nom de l'Etat béninois et en mon nom personnel, exprimer à Monsieur le Président de la République de Gambie, son Excellence ADAMA BARROW, au Gouvernement et au peuple gambiens, mes sentiments de gratitude pour l'ensemble des commodités mises en place pour faciliter l'arrivée et le séjour de la délégation béninoise.

Je voudrais également adresser mes remerciements au Président de la Commission de la CEDEAO, à Madame la Représentante régionale du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés et à l'ensemble de leurs équipes pour l'organisation et la tenue de la présente réunion.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez sans doute, dans sa marche démocratique entreprise depuis l'historique conférence des forces vives de la nation de février 1990, le Bénin organise régulièrement et à terme échu, le renouvellement de ses organes constitutionnels. Il a ainsi connu une alternance à la tête de l'Etat à l'occasion des élections présidentielles tenues en avril 2016.

Par ma voie, les nouvelles autorités voudraient saluer la coopération agissante qui s'est établie depuis 2014 entre la CEDEAO et le HCR dans le cadre de la lutte contre l'apatridie et renouvellent l'engagement du Bénin à poursuivre les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs contenus dans la Déclaration d'Abidjan du 25 février 2015.

En effet, nous reconnaissons que les situations d'apatridie ou de risques d'apatridie sont nombreuses dans la région de l'Afrique de l'ouest et posent des défis pour le développement harmonieux de nos Etats et pour le processus d'intégration que les pères fondateurs de la CEDEAO nous ont légué. Ces défis sont multidimensionnels et les affronter dans le cadre de la coopération entre nos Etats me paraît être d'une évidente nécessité.

En ce qui concerne le Bénin, ces enjeux avaient été saisis et compris bien avant la Déclaration d'Abidjan. En effet, avant cette déclaration et même avant le lancement du plan d'actions global du HCR, le Bénin avait déjà ratifié, tant la convention des Nations Unies de 1954 relative

au statut des apatrides que celle de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Quelques jours après le lancement du plan d'actions global du HCR, soit le 20 novembre 2014, il a adopté son plan d'actions national de lutte contre l'apatridie dont les mesures de mise en œuvre sont en cours. Il a ainsi entrepris la réforme de son code de la nationalité dont le texte a été approuvé par le Conseil des Ministres au mois de mars de cette année et transmis au Parlement. Cette réforme vise essentiellement à supprimer les discriminations à l'égard des femmes et à remplir nos obligations résultant des deux conventions relatives à l'apatridie. Nous espérons aller au terme de cette réforme à la fin de cette année et il me plait ici de saluer l'accompagnement que le HCR s'offre à nous donner dans ce cadre. Je voudrais également souligner qu'avant la Déclaration d'Abidjan, le Bénin avait organisé, dans le cadre d'un projet dénommé "Recensement Administratif à Vocation Etat Civil (RAVEC), des audiences foraines des tribunaux pour la régularisation des déclarations des naissances des personnes qui ne disposaient pas d'actes de naissance. L'exécution de ce projet entre 2016 et 2008 a permis la délivrance d'actes de naissance à plus de cent mille de nos compatriotes. Depuis la Déclaration d'Abidjan et dans la cadre de la mise en œuvre du plan d'action national, environ deux (2000) actes de naissance ont été délivrés à titre de régularisation à des populations résident dans certaines zones frontalières du Nord du pays à l'occasion d'audiences spéciales.

Mesdames et Messieurs,

Le temps et le cadre de la présente réunion ne se prêtent pas pour que j'aie plus loin dans ce développement. Je voudrais simplement renouveler l'engagement du Bénin à travailler avec les organes de la CEDEAO et tous ses Etats membres pour qu'avant 2024, nous puissions nous enorgueillir d'avoir apporté, au plan de la lutte contre l'apatridie, des solutions qu'aucune autre région du monde n'aurait apporté.

Plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

Joseph DJOGBENOU

Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation.